

Thème : rapport de la CFANT « Prévenir les risques par la régulation - Un cadre d'orientation pour la politique des addictions »

Séance d'échange de la CDVD du 23 janvier 2025

Villes participantes :

Aarau, Berne, Bâle, Coire, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Soleure, Thoun, et Zurich et Infodrog, OFSP, CFANT (Christian Schneider, co-vice-président de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles, CFANT).

Le contenu de ce document ne se veut pas représentatif. En effet, il ne se fonde que sur les avis et interventions des personnes ayant pris part à la séance d'échange.

1. Présentation du rapport « Prévenir les risques par la régulation - Un cadre d'orientation pour la politique des addictions »

La CFANT a publié en juin 2024 un rapport recommandant une régulation pragmatique des produits psychoactifs en Suisse – c'est-à-dire une réglementation des produits psychoactifs ciblée et basée sur les risques liés à leur consommation. La nouveauté qu'apporte ce rapport est qu'il met toutes les substances sur un même pied et examine la sur-restriction des stupéfiants et la sous-restriction d'autres substances addictives comme l'alcool notamment.

Le rapport aborde trois questions centrales :

- le besoin de réguler les produits psychoactifs ;
- les intérêts contradictoires que la régulation doit équilibrer ;
- l'efficacité des politiques actuelles.

En résumant ces points, la CFANT conclut qu'une régulation fondée sur des évidences est nécessaire, prenant en compte la santé publique et les libertés individuelles. Pour cela, le rapport propose 26 instruments de régulation, incluant des variables telles que la qualité et le système d'autorisation pour la production, la limitation de l'offre de produits et l'obligation d'information pour la distribution, l'interdiction de la publicité pour le marketing, ainsi que la taxation, le contrôle des prix et les restrictions de consommation, notamment au volant.

Ce rapport défend l'idée que la voie choisie pour le cannabis, à savoir une nouvelle réglementation, doit également être suivie pour d'autres produits psychoactifs actuellement interdits. Cela peut inclure – mais pas nécessairement – la réalisation d'essais pilotes sur une utilisation réglementée de ces substances.

Pour la CFANT, il est important de lancer un processus politique qui vise sur le long terme à une réglementation cohérente et basée sur les risques de tous les produits psychoactifs.

[Lien](#) vers le rapport.

Suite à la présentation par Christian Schneider, les points suivants ont été soulevés lors de la discussion :

- Profils de risque : les profils de risque de tous les produits psychoactifs mentionnés dans le rapport ne sont pas accessibles au public. Si nécessaire, la CFANT propose d'élaborer les profils de risque avec les personnes intéressées dans le cadre d'un atelier.
- Rôle des villes : le rapport concerne en premier lieu la politique fédérale. Les villes peuvent toutefois prendre position et s'engager en faveur d'une modification de la politique en matière de dépendance qui leur semble appropriée. La question se pose pour elles de savoir comment participer au mieux au débat et comment obtenir l'engagement des acteurs politiques.
- Les représentants municipaux présents, notamment ceux de la police, se prononcent à l'unanimité en faveur d'une réglementation plus cohérente des produits psychoactifs.

Dans quelle mesure ce thème préoccupe-t-il les villes ? Comment les villes voient-elles leur propre rôle dans cette discussion ? Quel rôle les villes ou la CDVD pourraient-elles assumer pour soutenir les recommandations ?

- Pour les villes, il y déjà beaucoup lois à mettre en œuvre au niveau communal en rapport avec les produits à potentiel addictif ;
- Pour la cocaïne, il manque des bases légales pour la distribution contrôlée.
- Pour les produits sous-régulés comme l'alcool, quelle approche doit être encouragée ? La CFANT recommande d'en faire plus en matière de régulation de l'alcool.
- L'incohérence entre les différentes lois se situent à différents niveaux et cela commence déjà par la terminologie utilisée dans les différentes lois, incohérence dans l'étiquetage des produits dits à potentiel addictif etc.
- Ce rapport – en tant que cadre d'orientation pour la politique des addictions – est un outil et une aide argumentative qui peut soutenir les travaux sur la régulation des produits psychoactifs
- Les villes peuvent s'engager dans un travail de/ advocacy au niveau local. Hebel Städte betreffend Regulierung: Advocacy basierend auf Bedarf/Erfahrungen Zentrumslasten; Good Practice & Innovation.
- Les villes jouent un rôle important car les coûts engendrés sont locaux, les conséquences aussi locales : aussi les villes peuvent faire pression pour agir de manière coordonnée et cohérente en matière de régulation (surtout pour les produits illégaux).

2. Echanges entre les villes : Quelles sont les thématiques qui préoccupent actuellement les villes ?

Parmi les thèmes d'actualité récurrents mentionnés par les villes, la **hausse du sans-abrisme** est un phénomène en augmentation qui peut parfois avoir des liens avec la consommation de substances mais d'un point de vue statistiques, le sans-abrisme a plutôt une étroite corrélation avec la situation socio-économique et l'état psychique/psychiatrique des personnes. L'aide au logement à bas seuil est en cours de développement dans plusieurs villes, notamment avec l'approche « Housing First ».

Par ailleurs, les troubles psychiques sont en forte augmentation, la crise dans la prise en charge dans ce domaine a une influence directe sur la situation dans les villes.

Dans l'espace publique, plusieurs villes notent également une augmentation de la prostitution.

Au niveau des substances, le **crack et la cocaïne** sont des thématiques d'actualité. La cocaïne est de plus en plus disponible aussi dans le milieu festif.

Certaines mesures mises en œuvre par les villes montrent leurs efficacité/effets positifs. Dans d'autres se penchent de manière intensive sur le sujet. Par ailleurs, des études scientifiques sur le sujet sont en cours de préparation.

Les **opioïdes de synthèse** ne sont pas encore arrivés à grande échelle dans les marchés illégaux. Néanmoins, certaines villes commencent à se préparer à une possible crise et/ou cherchent le contact avec les autorités cantonales à ce sujet.

Diverses villes développent des offres à bas seuil dans les domaines de la réduction des risques, du logement, de l'hébergement et du travail de proximité. Elles y parviennent en élargissant l'offre existante et/ou en planifiant et en mettant en œuvre de nouvelles offres.

Varia :

Les stratégies MNT et Addictions sont prolongées jusqu'en 2028 et les travaux sur la solution stratégique subséquente seront lancés dans la seconde partie de 2025.

La prochaine séance d'échange en ligne de la CDVD est agendée au **lundi 17 novembre 2025 de 15:00 – 16:30** (la séance de mai est annulée).

La CDVD se réjouit de nouveaux membres parmi les villes, n'hésitez pas à nous écrire : skbs-cdvd@bag.admin.ch.